

PROTOCOLE DE GESTION D'UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT OU D'INTIMIDATION

1. REPÉRER

JE SOUPÇONNE, J'ENTENDS OU JE VOIS



QUI ? →

Signalement à l'intérieur du lycée

Par un adulte du lycée

- Chef d'établissement
- Membres de la Direction
- Equipe ressource PAROLE
- Équipe enseignante
- CPE
- AED
- Assistante sociale, Infirmière
- Personnel d'entretien...

Élèves

- Délégués
- Membres du CVL
- Élèves ambassadeurs faisant partie de l'équipe ressource

Signalement extérieur

- Parents d'élèves
- Services de la Direction Académique
- 3018
- Partenaires
- ...

QUOI ? →

des signaux faibles / des signaux forts d'un élève en souffrance (isolé, moqué, intimidé, rejeté, humilié...)

(EN - Grille des "signaux faibles" pour mieux reconnaître les situations de harcèlement - Juin 2015)

OÙ ? →

Dans l'établissement scolaire (salles de cours, couloirs, toilettes, cour de récréation, dans le hall...)

À la cantine

Sur le chemin de l'école (transports, dans la rue, en face du lycée...)

Sur les réseaux sociaux, sur les plateformes de jeux en ligne ou dans les boucles de messagerie électroniques

2. COMMUNIQUER

J'INFORME LA DIRECTION OU L'EQUIPE RESSOURCE pHARe

À qui s'adresser?

CPE

DIRECTION

Groupe
pHARe



phare.0692800u@ac-lyon.fr



en m'adressant personnellement

3. PRENDRE EN CHARGE

GESTION SELON LE PROTOCOLE DE LA SITUATION: INTIMIDATION OU HARCÈLEMENT AVÉRÉ

SITUATION DE HARCÈLEMENT AVÉRÉ

(faits d'une gravité importante)

Prise en charge par **L'ÉQUIPE DE DIRECTION**

selon le protocole de l'EN

- 1 Recueillir le témoignage de l'élève victime
- 2 Mener des entretiens: témoins, auteurs présumés, parents...
- 3 Prendre les mesures de protection de la victime et des sanctions disciplinaires
- 4 Suivi des actions, de l'élève victime et de ses parents
- 5 Sensibilisation auprès des classes concernées

SITUATION D'INTIMIDATION

(faits débutant ou d'une gravité faible)

Prise en charge par **L'ÉQUIPE PAROLE**

selon le protocole interne au lycée

Activation de la
Méthode de Préoccupation Partagée (MPP)

- 1 Entretien avec l'élève cible
- 2 Entretien avec le.s intimidateur.s
- 3 Entretien parents de la cible et de.s intimidateur.s
- 4 Entretien avec des témoins et élèves "ressources"
- 5 Entretiens de suivi (cible et intimidateur.s) + BILAN

En cas de **non amélioration** de la situation **sous 15 jours**,
RELAYER pour une gestion disciplinaire